

DÉCISION n° *2019-377* du **2 OCT. 2019**
portant désignation d'un expert externe ponctuel
à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le Directeur de la Direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépatogastroentérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

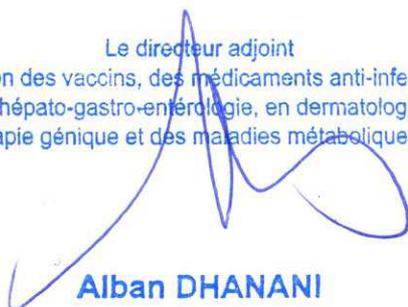
DÉCIDE

Article 1^{er} : **M. Nicolas VEZIRIS** est désigné expert externe ponctuel auprès de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé, jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **2 OCT. 2019**

Le directeur adjoint
Direction des vaccins, des médicaments anti-infectieux,
en hépatogastro-entérologie, en dermatologie,
de thérapie génique et des maladies métaboliques rares



Alban DHANANI